

DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE

Comité syndical du mercredi 9 juin 2021

N° de délibération : 2021-21-CS	
CADRE :	Fonctionnement
OBJET :	Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 31 mars 2021

L'an deux mille vingt et un, le 9 juin à 9H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU		X		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. François BONNEAU		X		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN
M. Jonathan MUÑOZ		X		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN		X		Pouvoir donné à M. Patrick EPAUD
M. Michel ANDRIEUX	X			
M. François ELIE		X		M. Daniel ROUHIER, suppléant
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT			X	
M. Alain BRIAND			X	
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Seize délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-deux droits de vote sur quarante-huit (87,5 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport de présentation ;

Considérant que l'ensemble des documents (ordre du jour, rapports de présentation et tableaux récapitulants les décisions prises par le Président dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Comité syndical) nécessaires à la tenue de la séance du 31 mars 2021 a été transmis aux élu(e)s lors des convocations le 25 mars 2021 ;

Considérant que les délibérations du dernier Comité syndical ont été transmises au contrôle de légalité et publiées par voie d'affichage ;

Considérant qu'il convient désormais que le Comité syndical soit saisi pour adopter le procès-verbal joint au présent rapport de la séance du 31 mars 2021.

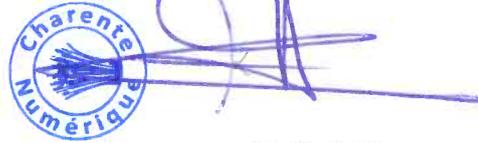
DECIDE d'approuver le procès-verbal du Comité syndical du 31 mars 2021.

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	X			
M. François BONNEAU (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD (pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN)	X			
Mme Joëlle AVERLAN Suppléante de M. Jonathan MUÑOZ	X			
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN (pouvoir donné à M. Patrick EPAUD)	X			
M. Michel ANDRIEUX	X			
M. Daniel ROUHIER Suppléant de M. François ELIE	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT				X
M. Alain BRIAND				X
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Messieurs Xavier BONNEFONT, Yannick LAURENT et Alain BRIAND sont absents, non représentés. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



Jacques CHABOT

Syndicat Mixte Ouvert **CHARENTE NUMERIQUE**
 31 boulevard Emile Roux
 CS 60 000
 16917 ANGOULEME Cedex 9
 SIRET : 200 070 639 00014

Envoyé en préfecture le 18/06/2021
 Reçu en préfecture le 18/06/2021
 Affiché le 
 ID : 016-200070639-20210609-2021_21_CS_PV-DE

Procès verbal du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE
du 31 mars 2021

Date de la convocation :	25 mars 2021
---------------------------------	---------------------

L'an deux mille vingt et un, le 31 mars à 14H00, le Comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
Collège Département				
M. Jérôme SOURISSEAU	X		Absent pour la délibération 2021-11-CS	Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI pour les délibérations 2021-18-CS à 2021-22-CS
M. François BONNEAU		X	Absent pour les délibérations 2021-18-CS à 2021-22-CS	Mme Isabelle LAGARDE, suppléante
M. Jacques CHABOT	X		N'a pas pris part au vote de la délibération 2021-16-CS	
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
Collège Région				
M. Xavier BONNEFONT			X	
M. Mathieu HAZOUARD		X		Pouvoir donné à Mme Joëlle AVERLAN
M. Jonathan MUÑOZ		X		Mme Joëlle AVERLAN, suppléante
Collège SDEG 16				
M. Jean-Michel BOLVIN	X		Absent pour les délibérations 2021-11-CS et 2021-19-CS à 2021-22-CS	
M. Michel ANDRIEUX			X	
M. François ELIE	X			
M. Jean-Louis MARSAUD	X			
M. Patrick EPAUD	X			
M. Loïc DEAU	X			
Mme Séverine CAILLE	X			
M. Yannick LAURENT		X		Mme Séverine CAILLE, suppléante
M. Alain BRIAND		X		M. Eric COUVIDAT, suppléant
M. Didier BERTRAND	X			
M. Gérard SORTON	X			

Pour cette séance, le Comité syndical est constitué de :

- 10 élu(e)s présents et 5 délégué(e)s représentés, représentant un total de 37 voix pour les points 1 et 2 de la séance (gouvernance et délégation du comité syndical au Président) et la délibération 2021-11-CS ;
- 12 élu(e)s présents et 5 délégué(e)s représentés, représentant un total de

- 43 voix pour les délibérations 2021-12-CS à 2021-15-CS ;
- 11 élu(e)s présents et 5 délégué(e)s représentés, représentant un total de 38 voix pour la délibération 2021-16-CS ;
 - 12 élu(e)s présents et 5 délégué(e)s représentés, représentant un total de 43 voix pour la délibération 2021-17-CS ;
 - 11 élu(e)s présents et 5 délégué(e)s représentés, représentant un total de 38 voix pour la délibération 2021-18-CS ;
 - 10 élu(e)s présents et 5 délégué(e)s représentés, représentant un total de 37 voix pour les délibérations 2021-19-CS à 2021-22-CS.

Constatant que le quorum est atteint, le Président du Syndicat, M. Jacques CHABOT, ouvre la séance à 14h00 et présente l'ordre du jour.

M. Jean-Paul ZUCCHI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

1- Gouvernance du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) :

Ce Comité syndical est marqué par :

- Les projets d'avenants aux marchés de travaux d'Axione ;
- Le vote du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation des résultats ;
- Le vote du Budget primitif 2021 (budget primitif et budget annexe) ;
- Le choix du candidat retenu pour le prêt relais.

2- Délégation du Comité syndical au Président :

Le Président indique que le Comité syndical lui a délégué une partie de ses attributions et qu'il doit rendre compte de l'exécution des attributions ainsi déléguées.

C'est dans cet objectif que 2 tableaux récapitulant les décisions prises par le Président dans les domaines mentionnés sur la période de janvier à mars 2021 (marchés publics et agrément des sous-traitants) ont été transmis lors des convocations aux membres du Comité syndical le 25 mars 2021.

Les documents transmis n'appelant pas d'observation ni de réserve de la part de l'Assemblée, le Comité syndical prend acte des décisions prises par le Président de Charente Numérique dans le cadre de sa délégation générale de compétences, telles que mentionnées en annexe (cf : tableaux 1 et 2) du présent procès-verbal.

3- Délibérations :

- Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 1^{er} février 2021 (n° 2021-11-CS) :

Le Président rappelle que le compte-rendu de séance a été transmis à l'ensemble des délégué(e)s avec les convocations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Approbation de l'avenant 4 du marché 18002 – AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES : lot 3 OUEST (n° 2021-12-CS) :

Le Président fait un rappel du projet contractualisé de la phase 1 avec :

- Nombre de tronçons de collecte : 34 ;
- Nombre de Nœud de Raccordement Optique (NRO) : 29 ;
- Nombre de Points de Mutualisation (PM) : 250 ;
- Nombre de prises FTTH (Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels) : 110 315.

Le volume financier est constitué de la partie forfaitaire des 4 lots qui représente 119 millions d'euros à laquelle il faut ajouter les prises isolées qui seront réalisées sur Bordereau de Prix Unitaires (BPU).

La répartition des marchés est la suivante : AXIONE/BOUYGUES ENERGIES et SERVICE (lot 1N notifié le 7 juin 2018 et lots 3 et 4 notifiés le 15 janvier 2018) ; RESONANCE/SOBECA/ SOMELEC (lot 2 notifié le 15 janvier 2018).

Le Président précise que la durée initiale des marchés est de 39 mois pour les lots 1N (GrandAngoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord), 3 (Ouest) et 4 (Nord-ouest) et de 58,5 mois pour le lot 2 (Sud).

Le Président détaille le périmètre des 3 lots qui ont été notifiés à AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES avec les tronçons de collecte (23) et les NRO (21) qui sont totalement réalisés, 53 Zone Arrière de Point de Mutualisation sur 190 pour lesquelles les Dossier d'Ouvrage Exécuté ont été reçus et 14 000 prises optiques sur 84 000 qui ont été remises à la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) et qui sont commercialisables.

Les 2 objectifs principaux qui ont guidé Charente Numérique tout au long des discussions pour l'élaboration des avenants sont :

- o Assurer la poursuite du marché, en rendant contractuelles, d'importantes évolutions techniques intervenues depuis 2018, non prévues au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) initial et appliquées aujourd'hui dans les faits par le titulaire ;
- o Purger l'exécution passée du marché avant la signature de l'avenant et les réclamations indemnitaires pouvant être associées notamment en :
 - Trouvant un accord transactionnel sur les pénalités liées au retard du titulaire, causé en grande partie par ces évolutions du cadre et du format des livrables ;
 - Intégrant le traitement indemnitaire de la crise sanitaire du COVID 19 apparue en mars 2020 et entraînant depuis cette date des perturbations dans l'exécution du marché.

Le Président indique que les avenants transactionnels qui sont soumis à votre approbation sont le résultat de plusieurs de mois de négociations entre le titulaire des marchés n° 18002, 18003 et 18015 et les services de Charente Numérique.

M. Jean CARRUETTE, Directeur de Charente Numérique, précise qu'il y'a bien 3 marchés avec un avenant pour chaque marché qui fait l'objet d'un rapport spécifique (2021-12-CS pour le marché n° 18002, 2021-13-CS pour le marchés n° 18003 et 2021-14-CS pour le marché n° 18015).

S'agissant de l'incidence financière de l'ensemble des avenants passés, le code de la commande publique (R2194-8) impose de mesurer l'impact de chaque avenant par rapport au montant révisé du marché à date de l'avenant. La limite autorisée est de 15 % pour les marchés de travaux.

- Après avenant n°4 du marché n°18002 : on est à 2,02 % ;
- Après avenant n°4 du marché n°18003 : on est à 4,86 % ;
- Après avenant n°5 du marché n°18015 : on est à 3,58 %.

Lorsqu'on est sur un montant supérieur ou égal à 5 % d'augmentation, il faut présenter pour avis l'avenant à la Commission d'Appel d'Offres et dans un souci de transparence, les 3 projets d'avenants ont été soumis à l'avis de la CAO réunie le 18 mars 2021 qui a émis un avis favorable.

M. Jean CARRUETTE détaille le contenu des avenants des 3 marchés n° 18002, 18003 et 18015 qui permettent, en fonction des spécificités de chaque marché, de :

- rendre contractuel le cadre technique défini par le délégataire (SPL NATHD / LFNA) : ce point est très important car Charente Numérique a signé un contrat de Délégation de Service Public avec la SPL NATHD, exploitant du réseau construit. Ce contrat spécifie dans certaines de ses annexes les caractéristiques techniques du réseau devant être pris en exploitation et intégré dans le système d'information de l'opérateur LFNA. Ces annexes ont régulièrement évolué jusqu'en mars 2020 en fonction des avenants à la convention de DSP qui ont été approuvés par le Comité syndical. Ces annexes sont désormais rendues contractuelles par l'intermédiaire des avenants ;
- préciser l'échéancier de paiement par Jalon : aucun paiement n'est réalisé tant que le pré DOE n'est pas validé et tant qu'il reste une réserve majeure sur la réception ;
- revoir la durée d'exécution des Jalons : compte tenu du retard constaté, et au vu des conditions de la crise sanitaire du COVID-19, il est nécessaire de prolonger la durée des marchés afin de permettre l'achèvement du Réseau d'Initiative Publique sur la base des échéances ci-dessous :

Fin du Projet	CCAP & CCTP CN (66 mois)	Offre Titulaire rendue contractuelle	Projet d'avenant
Lot 1N	déc-23	sept-21	nov-22
Lots 3&4	juil-23	avr-21	nov-22

Sur ces bases, un nouveau calendrier est rendu contractuel pour les lots 3 (marché n° 18002), 4 (marché n° 18003) et 1N (marché n° 18015).

- encaissement par Charente Numérique des recettes issues du contrat GC BLO conclu avec l'opérateur historique (Orange) : ce point ne concerne que les lots 3 (marché n° 18002) et 4 (marché n° 18003). En cas de changement de poteau, le contrat prévoit que Orange fournisse le poteau, à récupérer dans le magasin

désigné et que le titulaire du contrat prenne en charge le remplacement du poteau. Orange rembourse à hauteur de 208 € (forfait) les frais de main d'œuvre. Au vu des études réalisées à date, sur les marchés n°18002 et 18003, environ 4 000 poteaux devront être changés ce qui signifie que Charente Numérique, titulaire du contrat, peut espérer encaisser environ 800 000 € de recettes d'Orange. L'avenant règle définitivement la question de l'encaissement de ces recettes avec Charente Numérique, titulaire du contrat GC BLO et payant à ce titre les charges de location des infrastructures d'Orange, qui sera le bénéficiaire.

- indemnités COVID-19 : Les surcoûts liés à la période entre le 17 mars 2020 et les avenants ont été estimés par le titulaire des marchés à un montant global de 2 096 000 € sur les 3 marchés. Ces surcoûts sont détaillés par thème et poste de coûts. Charente Numérique a pris en compte cette demande dans le cadre de l'approche globale du marché.

Après un benchmark avec d'autres maitres d'ouvrage FTTH sur leur marché, il est proposé une prise en compte des surcoûts à hauteur de 900 000 €, ventilée de la manière suivante sur les 3 marchés :

- Marché n°18015 - Lot 1N : 283 189 € ;
- Marché n°18002 – Lot 3 : 305 963 € ;
- Marché n°18003 – Lot 4 : 311 003 €.

S'agissant des clauses transactionnelles formalisés dans les avenants des 3 marchés, M. Jean CARRUETTE explique que :

- AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICE accepte le nouveau cadre contractuel sur les spécifications techniques sans rémunération supplémentaire ;
- AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICE accepte que Charente Numérique puisse bénéficier des recettes du contrat iBLO sur les 2 marchés n°18002 et 18003 ;
- AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICE accepte de renoncer à une partie de sa réclamation indemnitaire COVID ;
- Charente Numérique consent à limiter le montant des pénalités encourues et non encore appliquées, au vu du premier point ci-dessus ;
- Charente Numérique consent à introduire un mécanisme de prime d'avance au marché.

Le président indique que le sujet présenté est très important et qu'il a tenu à ce que les avenants 4 des marchés n° 18002 et 18003 et l'avenant 5 du marché n° 18015 soient présentés à la Commission d'Appel d'Offres. On est sur une négociation qui doit permettre la fin de la réalisation du Réseau d'Initiative Publique dans de bonnes conditions avec un cadre contractuel qui ne peut plus être remis en cause par le titulaire du marché.

Le Président procède à la lecture du rapport n° 2021-12-CS et à son délibéré.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Approbation de l'avenant 4 du marché 18003 – AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES : lot 4 NORD-OUEST (n° 2021-13-CS) :

Le Président et M. Jean CARRUETTE présentent les caractéristiques de l'avenant 4 du marché n° 18003 (lot 4 : Nord-ouest).

Le Président procède à la lecture du rapport n° 2021-13-CS et à son délibéré.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Approbation de l'avenant 5 du marché 18015 – AXIONE/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES : lot 1N GRANDANGOULEME - LA ROCHEFOUCAULD PORTE DU PERIGORD (n° 2021-14-CS) :

Le Président et M. Jean CARRUETTE présentent les caractéristiques de l'avenant 5 du marché n° 18015 (lot 1N : GrandAngoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord).

Le Président procède à la lecture du rapport n° 2021-14-CS et à son délibéré.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Avenant n° 9 à la convention de délégation de service public (DSP) conclue entre Charente Numérique et la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (n° 2021-15-CS) :

Le Président de Charente Numérique donne la parole à M. Gabriel GOUDY, Directeur de la SPL NATHD, pour faire une présentation du rapport.

Le projet d'avenant n° 9 à la convention de DSP entre Charente Numérique et la SPL NATHD prévoit :

- La modification des articles 32.2 et 33.1 qui évoquent les Produits Constatés d'Avance afin de supprimer les références aux IRU comme demandé par la Compagnie nationale des Commissaires Aux Comptes (CAC). L'objectif est de sécuriser le versement par la SPL NATHD des recettes de cofinancement directement aux Syndicats Mixtes Ouverts ;
- L'intégration de la nouvelle offre OPÉRA Office (Annexe 12K) validé en Conseil d'Administration de la SPL en date du 3 novembre 2020 ;
- L'intégration de la nouvelle offre FTTH Passif (Annexe 12B quinquies). Il s'agit de l'offre qui est vendue aux 4 grands opérateurs (Orange, Free, SFR, Bouygues) ;
- La modification de l'Annexe 10 (BPU) pour ajouter 2 options pour les Raccordements longs entre 150 et 500 ml et entre 500 ml et 1 000 ml. Les 2 options concernent environ 2 % des raccordements dont la grande majorité pour des raccordement longs inférieurs à 500 ml. L'essentiel des problèmes rencontrés l'est sur le génie civil situé sur le domaine public (fourreaux cassés, bouchés) ;
- L'intégration d'une prestation d'audit des infrastructures d'adduction en domaine public (Annexe 10) qui doit permettre de faire baisser le nombre des ajournements de raccordement pour cause de problème de Génie civil et de réduire leur durée de résolution. L'essentiel des problèmes rencontrés l'est sur le génie civil situé sur le domaine public (fourreaux cassés, bouchés) avec des délais de résolution d'environ 6 mois. Cette prestation ne pourra être mise en œuvre qu'après signature de l'avenant à la Concession de DSP et

pourra être refacturée dans le cadre du contrat STOC en cas de défaut de l'opérateur.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Compte de gestion, compte administratif et affectation des résultats 2020 (n° 2021-16-CS) :

Le Président précise qu'il ne prendra pas part au vote du rapport et sortira de la salle.

Il convient de désigner un Président de séance pour le vote du compte de gestion, du compte administratif et de l'affectation du résultat d'exécution du budget principal et du budget annexe. C'est M. Jean-Paul ZUCCHI, membre du collège Département de la Charente, qui est désigné Président de séance du Comité syndical.

Il est indiqué pour le compte administratif 2020 que, s'agissant du budget principal, les recettes de fonctionnement sont de 3 177 575 € (dont 344 227,84 € d'excédent de fonctionnement 2019 reporté). Les dépenses de fonctionnement sont de 2 476 834 € avec un excédent d'exploitation de 700 741 €. L'excédent dégagé sera reporté en partie sur la section d'investissement (part correspondant au remboursement du capital de l'emprunt, soit 501 350,62 €) et en partie sur la section de fonctionnement pour un montant de 199 390,67 €.

Les dépenses d'investissement ont été inférieures à celles qui avaient été budgétées (29 968 353 €) du fait du retard sur le planning de déploiement des travaux FTTH et donc sur le nombre de prises livrées. Le bilan de la section d'investissement est donc bénéficiaire (47 289 086 € de recettes d'investissement dont 34 212 312,78 € d'excédent d'investissement 2019 reporté) avec un excédent (17 320 673 €) qui est reporté sur 2020.

Pour le compte administratif du budget annexe dédié à l'amélioration de la couverture mobile, l'accord conclu entre l'Etat et les Opérateurs a changé la donne avec des travaux désormais à la charge des opérateurs. Les dépenses d'investissement sont de 5 775 € en 2020. 2021 est la dernière année où le budget annexe est maintenu pour récupérer une subvention de l'Etat dans le cadre du New Deal. L'excédent d'investissement (92 063 €) sera reversé sur 2021.

La délibération est adoptée, étant précisé que M. Jean-Michel BOLVIN s'est abstenu et que M. Jacques CHABOT, Président de Charente Numérique est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Budget primitif 2021 – budget principal et budget annexe (n° 2021-17-CS) :

Le Président et M. Jean CARRUETTE, directeur de Charente Numérique, détaillent la présentation du diaporama effectuée en séance.

Le Président attire l'attention des membres du Comité syndical sur le fait que 2021 constitue, pour le budget principal, la première année où Charente Numérique percevra de la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) un montant significatif de redevance au titre de l'exploitation et de la commercialisation du réseau FTTH (Fiber to the Home, soit la distribution directement en fibre optique des habitations et des locaux professionnels), étant précisé que ce dernier ne sera connu véritablement qu'au deuxième semestre 2021 et devra donc être intégré dans le cadre des décisions modificatives.

- Le budget principal (compétence de création, exploitation et commercialisation d'un réseau très haut débit sur le territoire du Département de la Charente) :

La section de fonctionnement du budget principal est établie à 4 730 030 €. Elle est découpée en 3 parties avec le fonctionnement du Syndicat, le financement du FttH par le SDEG16 qui fait suite aux 2 emprunts qui ont été contractés par le Syndicat auprès de la Banque Postale (emprunt cédé depuis à la Caisse Française de Financement Local (CAFFIL)) et Arkéa ainsi que le financement du réseau des 3 ex CdC dont la propriété a été transféré en 2018 par le SDEG 16 au bénéfice de Charente Numérique (réseau de montée en débit filaire et de desserte fibre optique des zones d'activités réalisé par le SDEG 16 sur le territoire de la 2^{ème} couronne de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême).

Si on compare par rapport à l'exercice 2020, on constate :

- une augmentation des coûts de fonctionnement du Syndicat avec :
 - une hausse des dépenses de personnels et de location d'infrastructure d'Orange « GC BLO » ;
 - des nouveaux postes de dépenses tels que les amortissements FTTH, les intérêts et les commissions liés à la souscription d'un prêt relais ainsi que le rachat d'actions de Charente Numérique par la SPL NATHD) ;
- une augmentation du niveau de remboursement des emprunts qui ont été souscrits par le syndicat au titre de la participation du SDEG via ses membres (EPCI) pour le financement du réseau FTTH ;
- une baisse du financement du réseau des 3 ex CdC.

M. Jean CARRUETTE détaille les dépenses et les recettes de fonctionnement du syndicat Charente Numérique qui sont établies à 3 019 817 € conformément à la répartition ci-après :

	Montant des dépenses	Montant des recettes	
Frais de structure	164 500 €	1 106 060 €	Participations statutaires
Frais de personnel	675 000 €	392 024 €	Amortissements FTTH
Amortissements FTTH	392 024 €	557 142 €	Produit des cessions des éléments d'actif (rachat d'actions par la SPL NATHD)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés (rachat d'actions par la SPL NATHD)	557 142 €	670 000 €	Recette FttH R2

Redevances d'occupation et autres	109 000 €
Intérêts et commissions prêt relais	70 000 €
Intérêt emprunt Charente Numérique	228 150 €
Divers amortissement	40 000 €
Redevance ARCEP licence radio	89 001 €
GC BLO d'Orange	670 000 €
Pénalités GC BLO	25 000 €
Total	3 019 817 €

20 200 €	Recette FttH R1
50 000 €	Redevance Orange poteaux
199 391 €	Excédent 2020
25 000 €	Remboursement pénalités GC BLO
3 019 817 €	Total

Il est précisé que les prochains exercices budgétaires seront impactés par le coût de plus en plus important du poste coût d'exploitation s'agissant des locations d'infrastructures d'Orange « GC BLO », des amortissements FTTH ainsi que des redevances d'occupation du domaine public.

Le 2^{ème} volet du budget de fonctionnement concerne le financement de la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) par le SDEG16 et ses membres, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) avec un total de 1 079 020 € de remboursement des emprunts en 2021 (dont 465 238 € d'intérêt et 613 782 € de remboursement du capital), étant précisé que la 2^{ème} partie de l'emprunt ARKEA (8,7 millions d'euros) sera appelé en juillet 2021. Le poste financement de la section d'investissement correspond au remboursement du principal de l'emprunt.

Le 3^{ème} et dernier volet concerne le réseau des 3 ex CdC pour un montant de 631 189 € :

	Montant des dépenses
Financement section d'investissement	11 699 €

Montant des recettes	
11 699 €	Reliquat de la participation du GrandAngoulême suite au transfert du réseau des 3 ex CdC

Location Orange GC BLO	34 000 €
EDF	32 000 €
Maintenance et entretien du réseau	10 000 €
Amortissement dépenses réseau des 3 ex CdC	543 490 €
Total	631 189 €

50 000 €	Redevance PRM Orange
26 000 €	Recettes commerciales SOLSTICE et SACLAK
12 655 €	Participation du GrandAngoulême
530 835 €	Amortissement subvention réseau des 3 ex CdC
631 189 €	Total

Un marché de maintenance afin d'assurer une meilleure prise en charge du réseau des 3 ex CdC sera lancé en 2021.

M. Jean CARRUETTE présente la section d'investissement du budget principal, qui est établie à 66 585 326 €. La répartition présentée dans le diaporama est la suivante :

	Montant des dépenses	Montant des recettes	
Remboursement du principal emprunt EPCI	613 782 €	625 482 €	Autofinancement provenant de la section de fonctionnement
Raccordement des ZA du réseau des 3 ex CdC	11 699 €	543 490 €	Amortissement réseau des 3 ex CdC
Amortissement réseau des 3 ex CdC	530 835 €	40 000 €	Amortissements matériel
Immobilisations corporelles (petits matériels informatiques, site web) et incorporelles	65 000 €	392 024 €	Amortissements FTTH
Amortissements FTTH	392 024 €	557 142 €	Rachat d'action de CN par la Région
Inclusion Numérique	260 000 €	100 000 €	Résorption des avances
Mutualisation	300 000 €	20 000 000 €	Prêt relais
Travaux spécifiques FTTH 2021	46 644 960 €	10 000 000 €	Fonds de concours de la Région Nouvelle Aquitaine
Report travaux FTTH 2020	17 767 026 €	7 805 162 €	Subvention FSN
Total	66 585 326 €	8 700 000 € (dernier appel de fonds)	Emprunts participation SDEG16
		17 320 675 €	Report investissement 2020
		501 351 €	Couverture du déficit constaté en 2019 en investissement
		66 585 326 €	Total

Il existe deux autorisations de programme (AP) en section d'investissement : « FTTH » et « résorption des zones d'ombres internet ».

S'agissant de l'AP « FTTH », il convient de modifier les montants en tenant compte des coûts supplémentaires liés à la crise sanitaire et à la prise en charge de prestation telle que la négociation et la conclusion des conventions d'immeuble.

Ces coûts sont intégrés dans les 3 avenants des marchés FTTH des lots 3 (Ouest), 4 (Nord-ouest) et 1N (GrandAngoulême – La Rochefoucauld Porte du Périgord) qui sont soumis à l'approbation du Comité syndical.

Sur ces bases, il est proposé d'augmenter le montant de l'autorisation de programme de 975 155 €, soit une AP désormais établie à 158 756 155,00 € et de voter 64 623 683,00 € de crédits de paiement pour 2021 conformément au tableau suivant :

1 -AP FttH (HT)	Montant réalisé	CP 2021	CP 2022	CP ultérieures
158 756 155 €	52 442 031,21 €	64 623 683,00 €	38 770 539,00 €	2 919 901,79 €

L'AP « résorption des zones d'ombres internet » fait l'objet d'un ajustement des crédits de paiement conformément au tableau ci-après :

2 - AP ZO haut débit	Montant réalisé	CP 2021	CP ultérieures
3 600 000 €	2 533 824,88 €	260 000,00 €	806 175,12 €

Le montant des crédits de paiement intègre les crédits consacrés au réseau TD-LTE construit par Nomotech, au démontage des points hauts du réseau wifi exploité par Alsatis ainsi que les aides qui pourront être accordées aux administrés au titre de l'inclusion numérique.

➤ Le budget annexe (compétence d'amélioration de la couverture téléphonie mobile) :

La section de fonctionnement est établie à hauteur de 9 460 € dont :

- 7 000 € de dépenses de fonctionnement correspondant aux frais d'entretien des points hauts de téléphonie mobile propriétés du syndicat et 2 460 € d'amortissements ;
- 7 000 € de recettes d'investissement au titre de l'indemnisation par l'Etat des frais engagés par Charente Numérique dans le cadre du programme « 800 sites stratégiques ». 4 sites sont concernés (Lignières-Sonneville, Esse, Eymouthiers et Pressignac). Il convient d'ajouter 2 460 € de subvention d'amortissement.

Le montant global de la section d'investissement est de 110 692,98 € dont :

- Pour les dépenses d'investissement, 20 000 € au titre des frais d'études - immobilisation incorporelles, 72 062,98 € au titre des travaux - immobilisations en cours, 16 170,00 € pour une opération d'ordre d'intégration des frais d'études suivis de travaux et 2 460 € d'amortissement ;
- Pour les recettes d'investissement, 92 062,98 € d'excédent d'investissement constaté à l'issue du compte administratif 2020, 16 170,00 € pour une opération d'ordre d'intégration des frais d'études suivis de travaux et 2 460 € d'amortissement.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Avenant n° 1 à la convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques (n° 2021-18-CS) :

M. Jean CARRUETTE rappelle que :

- le réseau de communication électronique construit sous la maîtrise d'ouvrage de Charente Numérique s'appuie en priorité sur les réseaux existants, le réseau le plus sollicité étant celui d'Orange, suivi ensuite par le réseau d'ENEDIS avec une utilisation pour environ 10 % du total du linéaire soit 580 km ;
- une convention relative à l'usage des supports des réseaux publics de distribution d'électricité basse tension et haute tension aériens pour l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques propriété de Charente Numérique a été approuvée par délibération n° 2018-10-CS du Comité syndical le 28 février 2018.

Cette convention cadre implique :

- Le distributeur, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité (ENEDIS) ;
- L'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (SDEG16) ;
- L'autorité agissant en qualité de maître d'ouvrage pour la conception et la réalisation du réseau de communications électroniques sur la boucle locale électrique (CHARENTE NUMERIQUE) ;
- L'opérateur chargé de l'exploitation du réseau de communications électroniques (SPL NATHD).

L'avenant n° 1 à la convention qui est soumis à l'approbation du Comité syndical a pour objectif :

- de faciliter la mise en œuvre opérationnelle du déploiement des réseaux de communications électroniques sur la boucle locale électrique, les Parties ayant convenu d'inclure la possibilité sous conditions, pour l'Opérateur / Maître d'Ouvrage d'effectuer une sous-traitance indirecte au-delà du 2ème rang ;
- de modifier les articles 2, 5.4.3, 5.4.4, 9.1.1 et 9.4 de la Convention en rappelant notamment les obligations relatives à la sécurité des personnes et des biens, les modalités d'accès aux ouvrages concernés que l'opérateur ou le maître d'ouvrage est tenu de faire respecter à ses sous-traitants, personnels et éventuels utilisateurs des équipements d'accueil dont ils sont les gestionnaires ;
- de compléter l'annexe 9 de la convention par un rappel des obligations relatives aux travaux en hauteur. Celle-ci est renommée « Modèles d'Instructions de sécurité IPS 2.6 et IPS 0.7 d'Enedis en vigueur ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Choix de l'offre retenue dans le cadre de la consultation pour la conclusion d'un contrat d'emprunt (prêt relais) au bénéfice de Charente Numérique, autorisation du Président pour signer le bon pour émission du contrat d'emprunt et autorisation du Président pour signer le contrat d'emprunt (n° 2021-19-CS) :

L'objectif de la consultation qui a été lancée pour la conclusion d'un prêt relais de 20 millions d'euros le mercredi 10 février 2021 est le suivant : la prise en charge du décalage entre les dépenses et la perception des subventions accordées par l'Etat (estimée 57,9 millions d'euros) au titre du Fonds pour la Société Numérique (FSN).

Six établissements bancaires (Arkéa, Banque Postale, Caisse d'Épargne, Caisse des dépôts et des Consignations, Crédit Agricole et la Société Générale) ont été consultés par mél adressé le 10 février 2021. La synthèse des dates de remise des offres (date limite : 9 mars 2021) est la suivante :

Candidat	Réponse
Arkéa	Remise le 09/03/2021
Banque postale	Remise le 09/03/2021
Caisse d'épargne	Remise le 04/03/2021
Crédit agricole	Remise le 09/03/2021
Caisse des Dépôts et des Consignations	Mél du 15/02/2021
Société Générale	Absence de réponse et d'offre

Les caractéristiques du prêt relais visés dans le cahier des charges transmis à tous les candidats (annexe 1 du rapport) sont présentées ci-dessous :

- Date prévisionnelle de mobilisation : avril/mai 2021 ;
- Type de produit : prêt relais ;
- Montant : 20 000 000 € ;
- Taux fixe ;
- Phase de mobilisation : 3 ou 4 ans ;
- Périodicité trimestrielle des intérêts ;
- Remboursement du montant du prêt relais lors de la dernière échéance ;
- Conditions de remboursement anticipé : total ou partiel, possible à tout moment de la vie du prêt, gratuitement. Le Syndicat Charente Numérique souhaite pouvoir disposer de la possibilité de rembourser partiellement de façon anticipé le crédit grâce aux aides qui seront perçues dans le cadre du FSN.

Les critères de sélection des offres qui ont été retenus par ordre de priorité décroissant pour l'analyse des offres sont les suivants :

- Conditions financières (70 %) : coût global, taux d'intérêts proposés, conditions de remboursement partiel du prêt relais en amont de la dernière échéance du tableau d'amortissement ; conditions financières (commissions et frais divers, absence de commissions...), montant et durée du prêt relais ;
- Conditions de fonctionnement (30 %) : respect du cahier des charges avec valeur technique de l'offre qui sera appréciée en fonction de la transparence de l'offre par rapport aux éléments demandés, flexibilité de l'offre et autres modalités de fonctionnement ;

Il a été procédé à l'analyse des offres sur 48 mois (4 ans) et 36 mois (3 ans) et à une proposition de classement des offres suivant application des critères de sélection prévus au cahier des charges :

Proposition de classement des offres sur 4 ans au vu des critères				
Candidat	Critère : conditions financières (70%)	Critère : conditions de fonctionnement (30%)	Note globale	Classement
Banque Postale - Taux fixe (0,32 %) sur 4 ans pour un montant de 20 000 000 € - cumul des intérêts de 256 000 €	70 points	30 points	100	1
Arkéa - Taux variable – prime de 45 119 € (0,36 % pour 4 ans) pour un montant de 10 000 000 € - cumul des intérêts de 144 000 €	45 points	20 points	65	2
Crédit agricole - Taux variable (0,9 % sur 4 ans) pour un montant de 10 000 000 € - cumul des intérêts de 360 000 € - cession de créances	10 points	5 points	15	3
Proposition de classement des offres sur 3 ans au vu des critères				
Candidat	Critère : conditions financières (70%)	Critère : conditions de fonctionnement (30%)	Note Globale	Classement
Banque Postale - Taux fixe (0,25 %) sur 3 ans pour un montant de 20 000 000 € - cumul des intérêts de 150 000 €	70 points	30 points	100	1
Caisse d'Epargne - Taux fixe (0,28 %) sur 3 ans pour un montant de 10 000 000 € - cumul des intérêts de 84 000 €	50 points	25 points	75	2
Arkéa - Taux variable – prime de 41 883 € (0,51 % pour 3 ans) pour un montant de 10 000 000 € avec une phase de mobilisation jusqu'au 31/03/2022 (TI3M + 0,50 %) - cumul des intérêts de 153 000 €	30 points	15 points	45	3

Sur la base de ce classement, il est proposé au Comité syndical de :

- privilégier une offre de prêt relais sur une durée de 48 mois (4 ans) afin de disposer d'un délai plus important pour le remboursement du capital et de sécuriser le taux sur une période plus longue ;
- retenir l'offre de la Banque Postale n° 1 sur 4 ans (prêt relais) suivant les caractéristiques suivantes :
 - o Montant du prêt : 20 000 000 € ;
 - o taux d'intérêt annuel : 0,32 % (taux fixe) ;
 - o Base de calcul des intérêts : 30/360 ;
 - o Coût total des intérêts sur 4 ans : 256 000 € soit 16 000 € par trimestre ;
 - o Commission d'engagement : 14 000 € soit 0,07 % du montant maximum payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat ;
 - o Durée : 4 ans et 0 mois à compter de la date de versement des fonds ;
 - o Echéance d'intérêts : périodicité trimestrielle ;
 - o Remboursement du montant du prêt relais lors de la dernière échéance ;
 - o Conditions de remboursement anticipé : autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt (préavis de 35 jours calendaires) ;
 - o Date de versement des fonds : au plus tard le 21 mai 2021.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Création d'un poste de chef de projet très haut débit (n° 2021-20-CS) :

M. Jean CARRUETTE indique qu'un agent est mis à disposition par le Département de la Charente. Il a en charge les actions transversales liées à la vie du réseau FTTH (suivi et négociations des contrats avec les opérateurs tiers (Orange, Enedis), travaux de mutualisation et d'enfouissement...) et des réseaux hertziens (wifi, TD-LTE, téléphonie mobile).

Il convient de pallier aux absences temporaires de cet agent et de renforcer le pôle technique de Charente Numérique pour assurer la coordination et le suivi des travaux du programme d'aménagement numérique FTTH. Il est ainsi proposé au Comité syndical la création d'un emploi permanent (statutaire ou contractuel) conformément au tableau suivant :

Intitulé du poste	Catégorie	Grade	Prise de fonction	Durée temps de travail	Missions
Chef de projet très haut débit (emploi permanent)	A	Ingénieur, Ingénieur principal, Attaché, Attaché principal	Juillet 2021	Temps complet	<ul style="list-style-type: none"> - suivi de l'avancement des marchés de travaux FTTH et coordination avec le délégataire de la SPL, - Participation au suivi des réclamations portées à la connaissance de Charente Numérique, - suivi des raccordements effectués par les OCEN et la SPL NATHD en lien avec les contrôleurs de travaux du SMO, - Coordination des opérations et retour d'informations auprès des partenaires (EPCI, communes...), - Suivi du conventionnement avec les syndicats d'immeuble, - en lien avec le responsable du Pôle vie du réseau : suivi des chantiers de mutualisation d'infrastructures (Enedis, Orange, Syndicats des eaux, Département...), suivi des commandes passées par les titulaires des marchés dans le cadre des contrats OWF et ENEDIS, suivi des réseaux hertziens (wifi, TD-LTE et téléphonie mobile), pilotage des extensions du réseau FTTH après ouverture commerciale (ex : création de lotissements).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Complément indemnitaire annuel de l'année 2020 (n° 2021-21-CS) :

M. Jean CARRUETTE rappelle que le Complément Indemnitaire Annuel est :

- un complément variable et individuel qui n'est pas obligatoirement reconductible d'une année sur l'autre,
- versé annuellement en une seule fois lorsqu'il est attribué, en année n+1, dans les 4 mois suivants la fin de la période d'évaluation de l'année n,
- attribué individuellement par arrêté du Président dans les limites du plafond de chaque groupe de fonctions, en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel ;

Il est précisé que le RIFSEEP attribuable aux agents susceptibles de relever de la filière technique pour les cadres d'emplois de technicien et d'ingénieur ne peut être pris en compte qu'à compter du 1er mars 2020 (arrêtés ministériels des 7 novembre et 26 décembre 2017 et décret d'application du 27 février 2020 avec effet au 1er mars 2020)

Il est ainsi proposé au Comité syndical de calculer le Complément Indemnitaire Annuel 2020 en prenant en compte l'intégralité de l'exercice 2020 pour tous les cadres d'emplois éligibles au CIA, en dehors des cadres d'emploi d'ingénieur et de technicien territorial où le CIA ne pourra être pris en compte que pour la période du 1er mars au 31 décembre 2020.

- Participation de Charente Numérique au titre de la protection sociale complémentaire – risque santé et/ou prévoyance (n° 2021-22-CS) :

M. Emmanuel GRAVETTE, responsable administratif et financier de Charente Numérique, indique que suite à un avis du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente (CDG16), il est proposé au Comité syndical de modifier les conditions de versement d'une participation aux agents de Charente Numérique au titre du risque santé et de prévoir une participation supplémentaire au titre du risque prévoyance, dès lors que ceux-ci ont souscrit un contrat santé ou prévoyance auprès d'un organisme labellisé ;

Il est proposé :

- pour le risque SANTE, le versement d'une participation mensuelle brute par agent de Charente Numérique d'un montant unitaire de :
 - ✓ 25 € par mois pour les agents de Charente Numérique dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 489 ;
 - ✓ 5 € par mois pour les agents de Charente Numérique dont l'indice majoré est supérieur à 489.
- Pour le risque PREVOYANCE, le versement d'une participation mensuelle brute par agent de Charente Numérique d'un montant unitaire de :
 - ✓ 15 € par mois pour les agents de Charente Numérique dont l'indice majoré est inférieur ou égal à 489 ;
 - ✓ 5 € par mois pour les agents de Charente Numérique dont l'indice majoré est supérieur à 489.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4. Point sur le déploiement FttH et sur la commercialisation :

- Déploiement du réseau FttH au premier trimestre 2021 :

M. Jean CARRUETTE explique que le premier trimestre de l'année est traditionnellement le moins favorable au déploiement du fait des intempéries et des tensions constatées au niveau de la main d'œuvre suite au pic de commandes de fin d'année avec un grand nombre de raccordements finaux à réaliser.

L'ensemble des chantiers a été effectivement perturbé cette année à cause des crues de février (pompage des chambres et hydrocurage des fourreaux) et des commandes faites à l'issue des fêtes de fin d'année avec des tensions encore plus fortes au niveau du raccordement final. Deux difficultés viennent s'ajouter avec les changements d'appuis ENEDIS qui ralentissent considérablement le projet et la rupture nationale d'approvisionnement de poteaux métal pour ORANGE.

S'agissant des appuis électriques, avant de pouvoir réutiliser un appui SDEG, il est nécessaire d'effectuer des calculs de charge et vérifier que l'appui pourra supporter le nouvel effort mécanique qui va être imposé par le câble fibre optique déployé sur la portée. Il peut arriver que le calcul de charge aboutisse à un changement de poteau alors que ce dernier est en béton. Il n'y a qu'ENEDIS qui peut procéder au changement d'appui du fait notamment des considérations de sécurité électrique. Le cadencement n'est donc pas maîtrisé par Charente Numérique.

Les premiers changements d'appuis bétons ont été demandés par Charente Numérique il y a 9 mois et aucun poteau n'a été changé à ce jour. ENEDIS annonce des délais entre 6 mois et 1 an. A date, on sait qu'il y'a une centaine de commandes en cours d'instruction par ENEDIS. Au rythme où va ENEDIS, Charente Numérique accepte les DOE et la réception d'une zone en travaux sans sa complétude (le poteau ENEDIS n'est pas changé, le câble optique n'est donc pas installé et la zone en aval non desservie. Des foyers ou des entreprises n'ont donc pas la fibre optique alors que le voisin à un abonnement fibre optique avec une ZAPM qui n'est desservie à 100 %). Ce problème est récurrent dans toutes les zones rurales nationales et il n'y a pas de solutions à moyen terme. Il est difficile de passer outre ces délais du fait des conditions de sécurité.

Pour ORANGE, il y'a une rupture nationale d'approvisionnement des poteaux en métal chez ORANGE suite à deux décisions : ORANGE ne fournit plus de poteaux bois depuis le 1^{er} janvier 2021 et l'ensemble des Départements français est en pleine phase de production des prises optiques avec une explosion des besoins en poteaux métal. ORANGE a indiqué ne pouvoir résoudre cette problématique qu'à la fin du 2^{ème} trimestre 2021.

Au 31 mars 2021, 24 000 prises sont construites, c'est à dire chantier terminé, pré DOE, livrées par les titulaires des marchés avec des livrables en cours d'analyse par l'exploitant de la SPL NATHD. Parmi celles-ci, 16 174 prises optiques sur 50 points de mutualisation sont ouvertes à la commercialisation.

9 000 prises supplémentaires devraient donc être mises en exploitation commerciale dans les prochains mois.

Pour atteindre l'objectif de 30 000 prises optiques commercialisables au 30 juin 2021, il faudra avoir ouvert 35 ZAPM soit une dizaine de ZAPM de plus par rapport à l'existant.

Les challenges de 2021 pour tenir les objectifs de prises :

- Maintenir le cap chez Axione et augmenter la qualité pour viser une livraison et une commercialisation des prises plus rapides ;

- Pour RESONANCE, livrer régulièrement des poches de prises (ZAPM) et réussir ce qui a été fait avec Axione en 2020 sur le premier semestre 2021. Il y a actuellement une amélioration des livrables et des recettes avec en prévision :
 - Ouverture de BG05 (Baignes) : avant fin avril
 - Ouverture de CL06 (Chalais) : avant fin avril
 - Ouverture de CL05 (Chalais) : avant fin mai
 - Ouverture de BL04 (Champagne Vigny, Blanzac) : 8 juin.

A date, 75% de l'ensemble des sites prioritaires sont éligibles à la fibre optique. Les 25% de sites prioritaires restants (Zones d'activités, bâtiments publics, sites entreprises) définis dans les marchés des 4 lots, seront terminés durant le second semestre 2021. Tous les sites prioritaires seront éligibles pour le 15 juillet 2021.

S'agissant des adhérents de la SPL NATHD, la Charente avec le syndicat Charente Numérique est toujours le deuxième Département en termes de commercialisation de prises optiques, le premier étant le Département de la Corrèze avec le syndicat DORSAL.

Globalement, on peut constater que le premier trimestre 2021 n'est pas très performant sur le plan de la production.

Sur le plan commercial, on constate à date que le réseau de Charente Numérique est 2^{ème} avec environ 2500 abonnés. Depuis septembre 2021, les raccordements ne cessent de croître. L'appétence à la fibre est en augmentation forte partout en France. Le sujet des échecs de raccordement qui existait jusqu'à présent en zone AMII se fait jour sur les RIP, y compris en Charente. Ce problème est lié à la sous-traitance opérée par les opérateurs commerciaux. Les personnes qui interviennent peuvent ne pas être suffisamment compétentes avec des raccordements qui pourront être mal faits, ce qui posera des problèmes aux administrés et aux acteurs publics.

Malheureusement, le process de raccordement est imposé à Charente Numérique et à la SPL NATHD avec un mode STOC qui pose question et qui suscite des remontées sur le plan national. Un contrat STOC V2 doit permettre un meilleur contrôle du délégataire des raccordements effectués par les sous-traitants des opérateurs. Ce contrat a été signé par ORANGE. Il est proposé à FREE, SFR et BOUYGUES TELECOM.

M. Gabriel GOUDY précise que l'objectif, avec un contrôle renforcé (prise de photos en cas de dégradation) et des pénalités, est que les techniciens qui interviennent soient mieux formés pour effectuer les raccordements des habitations. Le concessionnaire (LFNA) doit faire des audits sur les raccordements et la SPL fera également en lien avec Charente Numérique des audits pour vérifier la qualité des raccordements effectués.

5. Questions et observations diverses :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h20.

* * * * *

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le



ID : 016-200070639-20210609-2021_21_CS_PV-DE

Annexe n° 1 du procès-verbal du 31 mars 2021 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : suivi des marchés (de janvier à mars 2021)

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	Observations
2021	18001	29/01/2021	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 60 : étude distribution VL01 suite mutualisation	Travaux	-	42 848,14 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2021	18001	29/01/2021	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 61 : extension BB12-Tortues Montmérac Jalon 2	Travaux	-	30 792,10 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2021	18001	22/02/2021	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 62 : prises complémentaires Ladiville BB07 Jalon 2	Travaux	-	20 584,15 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2021	18001	08/03/2021	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 63 : réparations sur ZAPM VL01-VL02-VL03-VL04 Jalon 2	Travaux	-	70 130,12 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2021	18001	08/03/2021	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 64 : forage dirigé commune de Juignac RD 709 MM02 Jalon 3	Travaux	-	38 839,98 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2021	18001	22/03/2021	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 65 : prise en compte points de blocage relevés suite piquetage Jalon 3	Travaux	-	112 920,24 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2021	18001	22/03/2021	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 66 : implantation poteaux RIP Jalon 2	Travaux	-	153 595,79 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2021	18001	22/03/2021	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 67 : déplacement armoire VL03 Jalon 2	Travaux	-	23 322,62 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2021	18001	22/03/2021	RESONANCE (69480)	Bon de commande n° 68 : substitution poteaux bois par composites sur VLBO Jalon 2	Travaux	-	8 945,66 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18001 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 2 : sud du département)
2021	18002	12/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 78 : élagage GE08 et SE07	Travaux	-	3 684,37 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	29/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 79 : création de portée GE03 - J3	Travaux	-	1 507,90 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	29/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 80 : forage dirigé RI06 - J2	Travaux	-	8 115,50 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	29/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 81 : forage dirigé RI03 - J2	Travaux	-	6 822,18 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le



ID : 016-200070639-20210609-2021_21_CS_PV-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	
2021	18002	29/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 82 : forage dirigé SE01 - J3	Travaux	-	8 079,69 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	09/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 83 : AEOP GE03 - J3	Travaux	-	3 831,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	09/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 84 : désaturation SE05 - J2	Travaux	-	13 298,84 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	09/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 85 : décroustage LM13 - J2	Travaux		7 758,42 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	12/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 86 : aspiratrice LM13 - J2	Travaux		4 104,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	22/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 87 : réparations SE13 - J2	Travaux		1 915,16 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	22/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 88 : création chambre supplémentaire CH08 - J2	Travaux		3 379,68 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	22/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 89 : évitement BT CH07- J2	Travaux	-	5 619,52 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	22/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 90 : réparations LM11 - J2	Travaux	-	1 958,76 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	22/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 91 : réparations LM13 - J2	Travaux	-	1 711,37 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	22/03/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 92 : décroustage RI01 - J2	Travaux	-	6 962,44 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	22/03/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 93 : réparations SE04 - J3	Travaux	-	2 247,08 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18002	22/03/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 94 : déplacement armoire CH07 - J2	Travaux	-	10 700,72 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18002 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 3 : ouest du département)
2021	18003	28/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 91 : prises ajoutées VB06 - J2	Travaux		56 420,43 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le



ID : 016-200070639-20210609-2021_21_CS_PV-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	
2021	18003	28/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 92 : élagage VB 06 - J2	Travaux	-	3 591,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	28/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 93 : élagage CN06 - J2	Travaux		35 910,00 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	29/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 94 : prises isolées RL03 - J3	Travaux		8 892,27 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	29/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 95 : prises isolées MT09 -J3	Travaux		57865,66 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	12/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 96 : travaux CM03 - J2	Travaux		10 993,37 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	12/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 97: travaux CN06 - J2	Travaux	-	23 746,29 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	12/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 98 : réparations GC VF02 - VB06 - CM03 - J2	Travaux	-	10 720,98 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	12/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 99 : réparations GC Orange complément MT04 et CN01 - J1	Travaux	-	934,38 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	22/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 99bis : réparations GC Orange complément MT04 et CN01 - J1	Travaux	-	934,38 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	12/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 100 : réparations GC Orange complément AI07, AU01 et AU04 - J1	Travaux	-	23 108,98 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	12/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 101 : travaux AU12 N10 - J2	Travaux	-	48 731,92 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	22/03/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 102 : prise RAD RL09 - J2	Travaux	-	4 617,64 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	22/03/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 103 : pose AEOP - J2	Travaux	-	23 300,86 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	22/03/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 104 : réparations - J4	Travaux	-	14 026,13 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021



Affiché le

ID : 016-200070639-20210609-2021_21_CS_PV-DE

Année	N° du marché	Date	Titulaire et code postal	Objet du marché	Type de marché	Mode de passation	Montant	
2021	18003	22/03/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 105 : réparations - J3	Travaux		68 754,56 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	22/03/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 106 : VB03 Fraisage - J3	Travaux		3 577,06 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	22/03/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 107 : réparations AI01 et AI05 - J2	Travaux		13 643,17 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18003	22/03/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 108 : désaturation VF02 - J2	Travaux		49 639,20 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n°18003 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 4 : nord-ouest du département)
2021	18015	29/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 73 : désaturation Montbron MB01 Jalon 1	Travaux	-	9 609,13 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2021	18015	29/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 74 : désaturation Rouillet St Estèphe RO06 Jalon 2	Travaux	-	51 867,91 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2021	18015	29/01/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 75 : désaturation Mornac Jalon 1	Travaux	-	24 753 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)
2021	18015	12/02/2021	AXIONE (92240)	Bon de commande n° 76 : création SRO CP14 Jalon 4	Travaux	-	8 402,05 € HT	Commande passée dans le cadre du Bordereau de Prix Unitaire du marché n° 18015 (marché de conception réalisation FttH/FttE - Lot 1N : GrandAngoulême et La Rochefoucauld - Porte du Périgord)

Annexe n° 2 du procès-verbal du 31 mars 2021 - Délégation du Comité syndical au Président de Charente Numérique : admission des marchés de conception et de réalisation de réseaux de fibre optique de 2021 à mars 2021)

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
18001	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot2)	RESONANCE (mandataire)/SOBECA (co-traitant)/SOMELEC (co-traitant)	Sud Charente	BAL B261 (33800)	09/02/2021	Travaux optiques		1 200 € HT
				BET J2 DAO (18310)	01/03/2021	Etudes de Génie Civil		120 000 € TTC
				RST UNICOM (91800)	01/03/2021	Travaux optiques		1 000 € HT
				SAS JAAFA (77130)	01/03/2021	Travaux optiques		1 000 € HT
18002	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 3)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	Ouest Charente	RESEAU FIBRE TELECOM (62860)	12/01/2021	Travaux optiques	+ 150 000 € HT	300 000 € HT
				MEGA FIBRE PRO (76100)	25/01/2021	Travaux optiques		100 000 € HT
				IZLN FIBRE (78340)	25/01/2021	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				H&A TELECOM (44200)	25/01/2021	Travaux optiques		100 000 € HT
				MCGR (31100)	25/01/2021	Travaux optiques		50 000 € HT
				FDRT (62156)	09/02/2021	Travaux optiques	+ 100 000 € HT	200 000 € HT
				SAS GUILLEBAUD (16110)	09/02/2021	Travaux de Génie Civil	+ 350 000 € HT	500 000 € HT
				INFOTEK PRO (17400)	01/03/2021	Travaux optiques	+ 50 000 € HT	100 000 € HT
				DA SOLUTIONS (26200)	01/03/2021	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				CHRONOCOM (75008)	01/03/2021	Travaux optiques		50 000 € HT
				FIBREXCOM (33650)	12/02/2021	Travaux optiques		100 000 € HT
18003	Marché de conception réalisation FttH/FttE (lot 4)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES	Nord Ouest Charente	IZLN FIBRE (78340)	25/01/2021	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				MEGA FIBRE PRO (76100)	25/01/2021	Travaux optiques		100 000 € HT
				MCGR (31100)	25/01/2021	Travaux optiques		50 000 € HT
				H&A TELECOM (44200)	25/01/2021	Travaux optiques		100 000 € HT
				AQUITAINE RESEAUX (17290)	09/02/2021	Travaux de Génie Civil	+ 100 000 € HT	200 000 € HT

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le



ID : 016-200070639-20210609-2021_21_CS_PV-DE

N° du marché	Objet du marché	Titulaire du marché	Périmètre	Sous-traitant	Date d'admission	Objet de la sous-traitance	DC4 modificatif	Montant total
		(co-traitant)		GENDRY SERVICE (53400)	09/02/2021	Forages dirigés et fonçages		100 000 € HT
				FIBREXCOM (33650)	12/02/2021	Travaux optiques		100 000 € HT
				CHRONOCOM (75008)	01/03/2021	Travaux optiques		50 000 € HT
				DA SOLUTIONS (26200)	01/03/2021	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
18015	Marché de conception réalisation FttH/FttE (Lot 1N)	Groupement AXIONE (mandataire)/BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (co-traitant)	GrandAngoulême - La Rochefoucauld- Porte du Périgord	IZLN FIBRE (78340)	25/01/2021	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				MCGR (31100)	25/01/2021	Travaux optiques		150 000 € HT
				H&A TELECOM (44200)	25/01/2021	Travaux optiques		100 000 € HT
				MEGA FIBRE PRO (76100)	25/01/2021	Travaux optiques		100 000 € HT
				DA SOLUTIONS (26200)	01/03/2021	Travaux de Génie Civil		100 000 € HT
				HM CABLE (91610)	01/03/2021	Travaux optiques	+ 200 000 € HT	250 000 € HT
				ELINACOM (02350)	01/03/2021	Travaux optiques	+ 150 000 € HT	200 000 € HT
				CHRONOCOM (75008)	01/03/2021	Travaux optiques		50 000 € HT
				FIBREXCOM (33650)	01/03/2021	Travaux optiques		100 000 € HT